

**A.M., 2024****Arrêté numéro 2024-04 du ministre de la Cybersécurité et du Numérique en date du 10 décembre 2024**

Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique  
(chapitre M-17.1.1)

CONCERNANT la constitution d'un comité d'experts afin de conseiller le ministre de la Cybersécurité et du Numérique

**LE MINISTRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE,**

VU le premier alinéa de l'article 9 de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (chapitre M-17.1.1) suivant lequel le ministre de la Cybersécurité et du Numérique peut, s'il le juge opportun, constituer un comité d'experts afin de le conseiller dans le domaine de la cybersécurité ou dans celui du numérique;

VU les enjeux liés à la transformation numérique, à la cybersécurité et à la protection des ressources informationnelles et de l'information détenues par les organismes publics pour réduire les risques d'atteinte ou en corriger les impacts;

VU l'évolution rapide des tendances relatives aux technologies de l'information et l'intérêt de bénéficier de l'expertise de l'écosystème québécois dans le domaine de la cybersécurité et dans celui du numérique;

VU que le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, par l'Arrêté numéro 2022-02 en date du 17 juin 2022 publié à la *Gazette officielle du Québec* le 29 juin 2022 (2022, G.O. 2, 4015), a constitué un tel comité afin de le conseiller dans le domaine de la cybersécurité ou dans celui du numérique et que le mandat de celui-ci est expiré depuis le 17 juin 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, de constituer de nouveau un comité d'experts pour le conseiller dans le domaine de la cybersécurité ou dans celui du numérique.

**ARRÊTE CE QUI SUIT :**

CONSTITUE un comité composé de 12 membres ayant pour mandat de conseiller le ministre de la Cybersécurité et du Numérique dans le domaine de la cybersécurité ou dans celui du numérique, notamment sur les sujets suivants :

— l'offre de services du ministre de la Cybersécurité et du Numérique et les possibilités pour son évolution;

— des orientations en vue de politiques ou de stratégies dans l'un ou l'autre de tels domaines;

— tout projet en matière de ressources informationnelles pour l'administration publique;

— les tendances émergentes de l'industrie et les opportunités qui peuvent présenter un intérêt pour l'administration publique.

NOMME membres de ce comité, pour un mandat d'une durée de deux ans à compter des présentes, les personnes suivantes :

— Monsieur Mourad Debbabi, doyen et professeur titulaire, Université Concordia;

— Monsieur Nicolas Vermeys, professeur titulaire, directeur du Centre de recherche en droit public et directeur adjoint du Laboratoire de cyberjustice, Université de Montréal;

— Madame Nora Boulahia Cuppens, professeure titulaire, Polytechnique Montréal;

— Madame Ravy Por, associée en intelligence artificielle et données, Deloitte;

— Monsieur Christian Sarra-Bournet, directeur exécutif, Institut quantique, Université de Sherbrooke;

— Madame Lyse Langlois, directrice générale, Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique.

NOMME membres de ce comité, pour un mandat d'une durée d'un an à compter des présentes, les personnes suivantes :

— Monsieur Claude A. Sarrazin, président, SIRCO;

— Monsieur Michel Dubois, associé, chef scientifique et responsable du laboratoire d'intelligence artificielle, Innovobot labs;

— Madame Marie-Josée Turgeon, présidente-directrice générale, Centre de collaboration MiQro Innovation;

— Monsieur Damien Lefebvre, entrepreneur en technologie;

—Monsieur Olivier Bilodeau, président, Northsec;

—Madame Karen Eltis, professeure titulaire,  
Université d'Ottawa.

PRÉVOIT que le financement de ce comité soit assumé  
par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique;

FIXE la durée du mandat du comité à une durée maxi-  
male de deux ans à compter de la signature du présent  
arrêté.

Québec, le 10 décembre 2024

*Le ministre de la Cybersécurité et du Numérique,*  
ÉRIC CAIRE

84665

